



HAL
open science

**Olivier Fillieule, Fabien Jobard, Politiques du désordre.
La police des manifestations en France**

Thibaut Woestelandt

► **To cite this version:**

Thibaut Woestelandt. Olivier Fillieule, Fabien Jobard, Politiques du désordre. La police des manifestations en France. Lectures, 2021, Lectures, 10.4000/lectures.47106 . hal-04353287

HAL Id: hal-04353287

<https://hal.univ-lille.fr/hal-04353287v1>

Submitted on 19 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Olivier Fillieule et Fabien Jobard *Politiques du désordre, La police des manifestations en France*

Thibaut Woestelandt

Doctorant contractuel à l'Université de Lille, rattaché au Laboratoire de l'IRHiS (UMR : 8529). Sujet de thèse : Histoire du comptage des manifestants en France (1944 -1998).

08/01/2021

Alors que les questions liées au maintien de l'ordre et aux violences policières sont au cœur de l'actualité, Olivier Fillieule (sociologue des mouvements sociaux) et Fabien Jobard (sociologue de la police) nous proposent avec cet ouvrage une approche sociologique de l'évolution du maintien de l'ordre en France. Ils ont pour objectif de répondre à une question précise : peut-on parler d'une « brutalisation » du maintien de l'ordre ces dernières décennies ? Dans ce but, l'ouvrage est divisé en chapitres thématiques qui permettent d'aborder les différentes approches que peut recouvrir cette question.

En effet, le premier relève d'une démarche chronologique assez classique, citant de nombreux historiens et revenant sur l'évolution du maintien de l'ordre face aux manifestants dans le temps – de la loi du 16 février 1791 qui impose les sommations jusqu'aux années 1990. Les auteurs nous démontrent que, sur ces deux siècles, les stratégies de maintien de l'ordre ont évolué dans un unique sens : celui de la pacification, passant par la spécialisation de corps tels que les gendarmes mobiles en 1921 et les CRS en 1945, de même que l'adoption de techniques basées sur le renseignement, la communication et le maintien à distance de la foule.

Si le deuxième chapitre propose également un retour historique sur les années postérieures à l'an 2000, il est pourtant construit d'une manière différente et poursuit un autre objectif. La démarche n'est plus chronologique, mais recoupe trois approches, largement illustrées par deux séries d'entretiens réalisés en 1995 et en 2019 auprès de policiers et de gendarmes. La première approche stipule que le maintien de l'ordre est guidé par la perception policière du groupe de manifestants et la légitimité qu'ils auraient à se

mobiliser. Un schéma¹ résume cette perception selon deux axes : allant verticalement des manifestations déclarées aux manifestations interdites non tolérées, et horizontalement du comportement tactique et stratégique des manifestants à un comportement inorganisé. Les auteurs recourent à ce schéma pour démontrer que les gilets jaunes sont passés d'une première phase durant laquelle leurs mobilisations se voyaient légitimées par les forces de l'ordre à une deuxième durant laquelle cela n'était plus du tout le cas. La suite de cette partie est donc consacrée à l'exemple détaillé du maintien de l'ordre durant les manifestations de gilets jaunes, illustrant ainsi les pratiques actuelles du maintien de l'ordre en manifestation. Les deux autres parties du chapitre effectuent un retour en arrière au début des années 2000, mettant en avant le fait que, bien qu'inédite par son ampleur, l'évolution des techniques de maintien de l'ordre n'est pas nouvelle et a pu être observée durant les épisodes de violences urbaines ainsi qu'autour des manifestations altermondialistes du début du millénaire. Suite à ces événements, tous les pays européens ne sont pas pour autant tombés dans la spirale de la violence, ce qui montre, selon les auteurs, que la France a emprunté un chemin particulier.

Dans un troisième temps, Fillieule et Jobard se focalisent sur le droit de manifester depuis la Révolution française. Si en 1789 l'article 10 de la Déclaration des droits de l'Homme établit que des individus exprimant leurs opinions sur la voie publique ne sauraient être exposés à l'action de l'État « pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public », les auteurs insistent sur l'évolution de ce droit ainsi que sur les questions législatives relatives à l'organisation et à l'interdiction des manifestations. Ils soulignent ainsi une « érosion du droit de manifester » observée depuis les années 1980. Ce droit s'avère avoir évolué par le biais de causes extérieures aux manifestations : le phénomène des *hooligans*, les révoltes des banlieues et le terrorisme ont conduit au développement de mesures restrictives. Enfin, un dernier point concerne non plus le droit des manifestants, mais celui des forces de l'ordre et l'encadrement de leurs interventions.

Le quatrième chapitre est focalisé sur les liens entre pouvoir politique et maintien de l'ordre, ce dernier constituant un aspect particulier du métier des forces de l'ordre. Durant les missions de maintien de l'ordre, les agents ne sont pas autonomes, mais surveillés par les

¹Page 53, il s'agit d'une reprise enrichie d'un schéma déjà réalisé par Olivier Fillieule en 1997 (cf. Fillieule Olivier, *Stratégies de la rue. Les manifestations en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, p 319).

autorités politiques. En France, c'est le préfet et donc un représentant de l'État – à l'exception du cas particulier de la Préfecture de police de Paris – qui fixe les objectifs à atteindre. Le commandement des troupes donne alors les ordres en conséquence. Ce cas typiquement français, qui diverge de la plupart des pays européens, encourage donc les directeurs départementaux de la sécurité publique à se tourner vers leurs troupes et à limiter ainsi la place donnée aux CRS et gendarmes mobiles provenant de l'extérieur. À ce fonctionnement s'ajoute la notion de « chèque en gris »², qui désigne un flou volontaire des consignes données, ceci dans le but de neutraliser les critiques postérieures. Mais si le pouvoir politique influence la police, l'inverse est également vrai, notamment en raison de la puissance et la médiatisation des syndicats policiers. Comme l'indiquent les auteurs, dans les travaux déjà existants de sociologie de la police, « le maintien de l'ordre n'est pas [considéré comme] une activité policière » (p 119). L'approche développée ici se veut donc originale, et se base en grande partie sur des instructions et rapports internes aux forces de l'ordre.

Le chapitre suivant propose une analyse inédite : alors que de nombreuses études se sont focalisées sur le traitement médiatique des manifestations, les liens entre la police et les médias par rapport à ces manifestations restent un angle mort. Les auteurs développent la notion d'« associés-rivaux » pour définir cette relation : la police échange massivement avec les médias et leur transmet de nombreuses informations. Pourtant, les entretiens réalisés auprès des membres des forces de l'ordre montrent une forme d'hostilité de la part des agents envers la puissance des médias. Aussi, le découpage chronologique que proposent les auteurs tend à démontrer que le phénomène n'est pas nouveau, mais qu'il s'est accentué avec le développement de la presse militante depuis la fin des années 1970, les journalistes étant souvent assimilés à des militants radicaux par les forces de l'ordre. Les entretiens menés permettent aux auteurs d'affirmer que, de nos jours, la réussite ou l'échec d'un maintien de l'ordre sont principalement évalués à l'aune de son traitement médiatique. Les forces de l'ordre se sont donc adaptées au développement de la « manifestation de papier »³,

² Concept développé dans Brodeur Jean-Paul, *Les Visages de la police : pratiques et perceptions*, Montréal, Presses universitaires de Montréal, 2003.

³ Concept développé dans Champagne Patrick, *Faire l'opinion : le nouveau jeu politique*, Paris, Éditions de Minuit, 1990.

devenue manifestation de pixel. Cette adaptation passe par l'envoi continu d'informations aux médias, par la mise en scène du maintien de l'ordre, et par la mise en place de moyens de communication au sein même de la police, à l'instar des journalistes embarqués ou de la création en 2005 du Service d'information et de communication de la police nationale, qui est très actif sur Twitter.

Dans le sixième et dernier chapitre, les auteurs démontrent que les points développés jusque-là se focalisent sur les facteurs extérieurs à l'évolution du maintien de l'ordre et ne suffisent pas à l'expliquer. Il s'agit donc de s'arrêter maintenant sur les facteurs internes. Le premier point évoqué concerne la déprofessionnalisation des forces de l'ordre. Cet argument, souvent mis en avant dans le débat public, est en partie vrai pour les auteurs : la baisse de budget opérée depuis vingt ans entraîne une réduction des effectifs comme de la durée et la qualité de leur formation. Pour autant, cet aspect ne ressort pas des entretiens menés avec des fonctionnaires, qui mettent plutôt en avant l'évolution du modèle de la manifestation comme cause principale de la brutalisation du maintien de l'ordre. Au-delà de cet aspect, les auteurs soulignent que les responsables des forces de l'ordre se sont fait remarquer par la gestion des violences urbaines du début des années 2000, ce qui pèse sur les techniques utilisées. Enfin, Jobard et Fillieule évoquent une « judiciarisation » croissante du maintien de l'ordre. En effet, alors que les interpellations avaient historiquement pour but le retour au calme, l'objectif a évolué et la poursuite judiciaire des « fauteurs de troubles » est de plus en plus souvent de mise. Cette stratégie, liée notamment à la « Culture du chiffre » mise en avant par Nicolas Sarkozy, tend à faire prendre des risques aux forces de l'ordre puisqu'elle nécessite d'interpeller des individus au sein d'une foule souvent hostile, entraînant donc des violences et une radicalisation du côté des manifestants, mais aussi l'usage massif d'armes de défense du côté des forces de l'ordre.

Pour les auteurs, la brutalisation du maintien de l'ordre est donc la combinaison de facteurs externes et internes, que l'on peut résumer par : une « atrophie progressive » des unités spécialisées, la délégation des actions dynamiques à une police urbaine mal formée, le déploiement de techniques issues de la lutte contre les violences urbaines, ainsi qu'une volonté de judiciariser le maintien de l'ordre. Les auteurs concluent en soulignant que l'on peut « parler de politique néo-libérale du désordre : à des protestations filles de la destruction néo-libérale du monde du travail et de ses organisations ont répondu des

stratégies et des forces de l'ordre elles aussi filles d'une puissance publique marquée par la réduction continue des moyens » (p. 230).

Dès le début de l'ouvrage, le parti pris des auteurs est affirmé : la brutalisation du maintien de l'ordre est une réalité que les deux premiers chapitres ont vocation à attester. Le reste du livre se concentre sur les raisons de cette évolution, déroulant ainsi un argumentaire multiple en s'arrêtant sur divers aspects politiques, juridiques et sociétaux qui permettent de l'expliquer. Bien plus qu'une simple synthèse de l'approche sociologique du maintien de l'ordre, l'ouvrage propose donc une réelle réflexion autour de cette problématique, ce qui nécessite, pour les auteurs, de développer plusieurs approches originales convaincantes – telles que l'étude du poids des syndicats policiers sur le politique ou encore des liens entre police et médias. Ces divers aspects en font une étude centrale, qui renouvelle ce champs de recherche alors que le découpage thématique parfaitement organisé ainsi que la variété des exemples développés en font un ouvrage qui reste accessible au grand public.